

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Kacemi Sàrl**, 3963 Montana

2. Déclaration de faillite: 30.06.2010

3. Suspension de faillite: 02.09.2010

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.09.2010

5. Avance de frais: CHF 5'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmenti-
onné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne
fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas
couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances
supplémentaires est réservée.

Office des faillites de Sierre
3960 Sierre

00536205